

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE NUMISMATIQUE

79 | 09

NOVEMBRE 2024

SOMMAIRE

ÉTUDES ET TRAVAUX

- 395 **Thomas LEBLANC**
La stathmologie et le marché des antiquités
- 403 **Marie-Laure LE BRAZIDEC, Michel AMANDRY**
Photographies inédites du médaillon d'Hadrien découvert à Reims (Marne) en 1894 retrouvées dans les archives d'Adrien Blanchet
- 411 **Christian CHARLET, Arnaud CLAIRAND**
Les patagons des princes de Gonzague, Charles I^{er} et Charles II de Mantoue, frappés à Arches-Charleville

CORRESPONDANCE

- 419 **Mathieu BIDAUX**
La collection de médailles de la Maison Worms : commémorer des innovations du monde maritime

SOCIÉTÉ

- 427 Compte rendu de la séance du 09 novembre 2024
- 429 **Cécile MORRISSON, Marc BOMPAIRE**
Nicholas J. Mayhew (1953-2024)

PROCHAINES SÉANCES

SAMEDI 07 DÉCEMBRE 2024 - 14h00 - BnF Richelieu, salle Émilie du Châtelet
SAMEDI 11 JANVIER 2025 - 14h00 - BnF Richelieu, salle Émilie du Châtelet
SAMEDI 1^{er} FÉVRIER 2025 - 14h00 - BnF Richelieu, salle Émilie du Châtelet

SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE NUMISMATIQUE



Publication de la Société française de Numismatique

10 numéros par an — ISSN 0037-9344

N° de Commission paritaire de Presse : 0525 G 84906

Société française de Numismatique (reconnue d'utilité publique)

Au Département des Monnaies, médailles et antiques Bibliothèque nationale de France,

58 rue de Richelieu, 75002 Paris

<https://www.sfnumismatique.org> | secretariat@sfnumismatique.org

Un comité de lecture constitué par les membres du Conseil d'administration assure
l'examen des correspondances des membres par deux rapporteurs avant publication.

Directeur de la publication

Antony HOSTEIN

Secrétaire de rédaction

Camille BOSSAVIT

(bsfn@sfnumismatique.org)

Mise en page et infographie

Fabien TESSIER

Imprimerie Corlet

Tarifs adoptés par le Conseil d'administration du 03/02/2023 et votés à l'Assemblée générale du 04/03/2023

En euros € - TTC	Cotisation annuelle, yc RN*	Abonnement au BSFN	Frais de port	Total
Membre correspondant France	30	30		60
Membre correspondant étranger***	40	30	10	80
Membre titulaire	40	30		70
Institutionnels et membres assimilés France	50	50		100
Institutionnels et membres assimilés étranger***	50	50	sur facture	100
Étudiants**	0	30		30
Non membres de la SFN - Abonnés France (Pas de RN) - Abonnés étranger*** (Pas de RN)	—	50		50
Prix au numéro du BSFN***				6
Prix au numéro de la <i>Revue numismatique</i> ***	Demander au Secrétaire général si le numéro est encore disponible			70

* Déductible de l'impôt des personnes physiques des résidents français

** De moins de 28 ans et sur justificatif

*** Hors frais de port et de dédouanement

Compte bancaire

BRED Paris Bourse

Code BIC

BRED FRPPXXX

N° IBAN

FR76 1010 7001 0300 8100 3376 788

Chèques ou mandats à libeller en Euros. Les chèques bancaires en provenance de l'étranger
doivent être libellés en euros et impérativement payables sur une banque installée en France.



ÉTUDES ET TRAVAUX

Thomas LEBLANC*

La stathmologie et le marché des antiquités

Ce texte a pour objectif d'exposer les problèmes auxquels un chercheur en histoire ancienne peut se retrouver confronté dans le cadre de sa recherche. Ma thèse de doctorat se propose d'étudier les poids, en plomb et en bronze, d'une quinzaine de cités du nord-ouest de l'Asie Mineure durant l'époque hellénistique, qui s'inscrivent dans trois zones géographiques : la Propontide, la Troade et l'Éolide. Les poids commerciaux antiques étaient utilisés au quotidien pour peser diverses denrées sur les marchés, dans les boutiques et les ateliers. En ce sens, ils forment un matériel archéologique de première importance pour comprendre non seulement les systèmes métrologiques antiques, mais également les catégories mentales et les logiques comptables à l'origine de ces systèmes. Le corpus envisagé se compose actuellement de *ca* 550 poids, mais ce nombre ne cesse de croître, car de nouveaux objets apparaissent de façon régulière sur les sites de ventes aux enchères en ligne, car ils passent sous les radars en raison de leur faible valeur pécuniaire.

Le cas du Musée National de Beyrouth

La vente aux enchères de monnaies antiques est une pratique ancienne : comme l'indique François de Callatay, dès la fin *xix^e* siècle, des catalogues de vente présentent déjà aux potentiels acheteurs des photos des lots proposés¹. En regard, la situation des poids est tout autre, car ce type d'objet n'apparaît de façon continue dans les ventes qu'aux alentours des années 1980. À cette période, une série de ventes organisées à Cologne par la maison Münz Zentrum propose à l'achat plusieurs poids au pedigree problématique. En effet, Pierre Bordreuil a montré que l'un des poids de Marathos passés par la maison de vente allemande en novembre 1983² est déjà publié en 1964 par Henri Seyrig qui renseigne l'objet comme faisant partie des collections du Musée national de Beyrouth et « on a donc toutes les raisons de penser que ce poids a été volé »³. Ce poids n'est pas un spécimen isolé, car Pierre-Louis Gatier montre qu'un poids de Démétrias de Phénicie⁴ et un autre d'Antioche⁵ sont passés par la même vente⁶ et sont également originaires du Musée de Beyrouth comme en témoignent les publications d'H. Seyrig⁷. Ces trois poids sont détaillés pour l'exemple,

* Aspirant FRS-FNRS à l'UCLouvain ; thomas.leblanc@uclouvain.be

1. CALLATAY 1990, p. 259.

2. MÜNZ ZENTRUM 1983, n° 5071.

3. BORDREUIL, GUBEL 1990, p. 510, n° IV.6, fig. 29A-B ; *Pondera Online*, n° 11245. Pour l'article d'Henri Seyrig, voir SEYRIG 1968.

4. BORDREUIL, GUBEL 1990, p. 510-511, n° IV.7, fig. 30A-B ; *Pondera Online*, n° 3594.

5. BORDREUIL, GUBEL 1990, p. 511, n° IV.7, fig. 31A-C ; *Pondera Online*, n° 3583.

6. Münz Zentrum, Auktion 49 (23/11/1983), lots 5079 et 5080.

7. Pour le poids de Démétrias de Phénicie, voir SEYRIG 1950 (en particulier p. 52-55). Pour l'exemplaire d'Antioche, voir SEYRIG 1949 (en particulier p. 42, pl. I, 8).

mais au sein de cette même vente de la maison allemande, on connaît au moins 14 poids déjà publiés par ailleurs et toujours attribués aux collections du musée libanais. Tous ces objets sont donc issus du pillage du Musée de Beyrouth, qui a probablement eu lieu au début de la guerre civile libanaise, entre 1975 et 1977, et se sont retrouvés chez Münz Zentrum à Cologne après avoir transité par quelques intermédiaires. La présence dans une vente de ces objets, provenant d'un musée et pillés, invite P.-L. GATIER à poser une juste question :

« Sont-ils les seuls à avoir connu ce sort et qu'en est-il d'autres petits objets du Musée de Beyrouth qui, comme tous les autres musées du monde, possédait beaucoup d'inédits »⁸ ?

Il est impossible de quantifier ces objets inédits, mais il ne fait aucun doute que certains d'entre eux ont été pillés et revendus ensuite comme on peut le remarquer en croisant les archives d'H. Seyrig⁹ et d'autres poids apparus chez Münz Zentrum en 1978¹⁰ et 1983¹¹, qui ont ensuite ressurgi dans d'autres maisons de vente¹².

Les poids issus du Musée de Beyrouth représentent la première attestation importante de poids pillés et revendus par la suite, mais ce cas est encore plus complexe. En effet, ces objets ont été acquis par le musée, pour enrichir les collections, auprès d'antiquaires qui avaient pignon sur rue à Beyrouth à cette époque et n'hésitaient pas à revendre des poids découverts fortuitement ou issus de fouilles archéologiques. Souvent, ces poids ont été acquis par l'intermédiaire d'H. Seyrig, alors directeur du musée, comme on peut l'observer avec deux poids de Démétrias-sur-Mer. Ces poids ont tous deux été acquis par le musée de Beyrouth au moyen de vente d'antiquités. Le premier¹³, a été acheté par le musée auprès du marchand Simon Ayvaz qui « l'avait reçu de Tyr »¹⁴. Le second¹⁵, comme le renseigne P.-L. GATIER est :

« apparu à une date inconnue, probablement à la fin des années 1960, sur le marché des antiquités, “apporté de Tortose à Boutros” (antiquaire beyrouthin), il aurait été acquis par le Musée national de Beyrouth, mais nul ne semble l'avoir revu »¹⁶.

On est donc dans le cas de poids pillés et achetés par un musée, qui a lui-même été pillé, avant que ces poids se retrouvent dans des collections privées à la suite de ventes.

8. BORDREUIL, GUBEL 1990, p. 512.

9. Il suffit, pour s'en convaincre, de regarder les poids suivants sur *Pondera Online* (nos 3586, 3600, 3640, 3668). Ils se retrouvent mentionnés dans les archives Seyrig (à la BnF) comme conservés au Musée National de Beyrouth (respectivement dans l'ordre des références *Pondera Online* susmentionnées : HS 328, I ; HS 325 ; HS 327, I, 13 ; HS 327, I, 31). Je remercie chaleureusement Charles Doyen qui a partagé avec moi les informations qu'il a glané dans les archives du chercheur lors de sa mission d'étude à la BnF.

10. Münz Zentrum, Auktion 32 (23/11/1978), lot 73 = *Pondera Online*, n° 3668.

11. Münz Zentrum, Auktion 49 (23/11/1983), lots 5081 et 5103 = *Pondera Online*, nos 3586 et 3640.

12. Il suffit de regarder Roma Numismatics, Auction XIV (21/09/2017), lot 317 = *Pondera Online*, n° 3600.

13. *Pondera Online*, n° 3594 ; GATIER 2022, n° 8.1.

14. GATIER 2022, p. 304-306.

15. *Pondera Online*, n° 17224 ; GATIER 2022, n° 8.2.

16. GATIER 2022, p. 307-308.

Les artefacts vendus, une part considérable du corpus

Comme mentionné précédemment, une bonne part du matériel étudié est issu du marché des antiquités. Ainsi, sur un corpus actuel de *ca* 550 poids connus pour les cités étudiées, on compte 253 poids qui ont transités par des plateformes de ventes aux enchères en ligne. Ce taux d'objets vendus en ligne est important, car il représente près de 46 % du corpus étudié. Toutefois, cette distribution ne se répartit pas équitablement entre les différentes cités envisagées (figure 1).

Cité	Total poids	En ligne	% en ligne
Abydos	17	10	58,8
Ainos	2	1	50
Alexandrie de Troade	54	11	20,4
Assos	8	3	37,5
Bisanthe	1	0	0
Byzance	14	4	28,6
Cyzique	256	148	57,8
Chalcédoine	1	0	0
Ilion	5	3	60
Kymè	19	1	5,2
Lampsaque	35	14	40
Lysimachie	115	43	37,4
Myrina	38	13	34,2
Skèpsis	1	1	100
Ténédos	7	1	14,3

Figure 1 - Proportion de poids apparus en ligne par cité.

En effet, comme on peut l'observer sur le tableau ci-dessus, certaines cités présentent un nombre important de poids provenant du marché des antiquités en ligne tandis que d'autres n'en présentent aucun, mais ces dernières ne sont attestées que par un poids chacune, ce qui invite à pondérer l'observation. Le cas le plus frappant est celui de la cité de Cyzique pour laquelle on remarque que sur 256 poids connus, 148 viennent de ventes en ligne, soit un peu plus de la moitié (57,8 %). Mais un autre élément est à prendre en compte : parmi les poids étudiés, certains sont conservés dans des collections muséales ou privées, mais ont eux aussi transité par le marché des antiquités¹⁷. La part de poids provenant de fouilles illégales est donc plus importante que ce qu'un premier regard sur la répartition des poids laisse présager.

17. Par souci d'anonymisation, les informations ne peuvent être transmises et le lecteur devra se fier à la parole de l'auteur.

Le dilemme éthique

La part considérable d'objets en provenance du marché des antiquités en ligne fait que l'on se retrouve face à un dilemme complexe : peut-on, éthiquement, prendre ces objets en compte, en sachant qu'ils proviennent probablement de fouilles illégales ? Une réponse pourrait être d'omettre ce matériel, à l'instar d'une partie de l'école allemande qui écarte les objets provenant des ventes en ligne, comme c'est notamment le cas en numismatique. Mais faire abstraction de ce matériel, c'est faire l'impasse sur une part substantielle du matériel et de données sans lesquels le corpus analysé se voit presque réduit de moitié. Dès lors, l'autre solution possible et qui est celle pour laquelle j'ai opté, est de considérer ces objets afin d'obtenir une quantité de données plus importante pour consolider les analyses du matériel, car « les données perdues lorsque de tels objets sont ignorés sont [...] substantielles »¹⁸. Cependant, exploiter ces données, c'est donner une sanction scientifique à un matériel probablement pillé illégalement, point qui sera détaillé par la suite.

De quoi l'apparition de ces poids sur les plateformes de ventes en ligne est-elle révélatrice ?

L'apparition fréquente de ces objets sur les plateformes de vente en ligne, en l'absence de fouilles archéologiques scientifiques connues sur le territoire de la cité émettrice de l'objet, pourrait témoigner du fait que des pillages illégaux ont peut-être lieu ou eut lieu sur ce territoire. En effet, les poids sont des objets dont la production et le circuit d'utilisation sont très localisés. En ce sens, contrairement aux monnaies qui peuvent avoir circulé et être trouvées dans d'autres endroits que leur lieu d'émission, les poids ne circulent généralement que très peu¹⁹ et représentent un bon marqueur pour étudier le cas de pillages illégaux localisés. Le fait de mettre en perspective l'apparition de ces poids au fil du temps pourrait éventuellement permettre de déterminer quand ces pillages ont eu lieu, car il y a de fortes chances que ces objets, à l'instar des monnaies, soient écoulés rapidement. En effet, leur faible valeur pécuniaire et le peu de personnes connaissant ce type d'artéfact permettent aux revendeurs de les écouler sans attirer l'attention. Si l'on regarde le nombre de poids vendus pour la cité de Cyzique par exemple (figure 2), les chiffres sont parlants. Cyzique doit probablement faire l'objet d'un pillage continu depuis un certain temps, avec des périodes d'accalmies et une forte recrudescence depuis ces dernières années, car on observe qu'entre 2021 et 2024, 109 poids, soit 42,7 % des poids connus pour cette cité, ont été mis en vente.

La situation de Cyzique n'est pas un cas isolé, car le constat est le même pour les autres cités : le nombre de poids vendus en ligne ne cesse de croître au cours des dernières années, témoignant ainsi d'un flux toujours plus important d'objets arrachés au sol et décontextualisés. Ce phénomène est expliqué par P.-L. Gatier qui dit que :

« Depuis longtemps, à la suite des fouilles clandestines, stimulées par les techniques actuelles de détection des métaux, et du fait du commerce international des objets archéologiques, la provenance des poids est le plus souvent problématique »²⁰.

18. IAA 2018, p. 2.

19. GATIER 2014, p. 150 qui fournit des exemples de cités de Syrie.

20. GATIER 2014, p. 129.

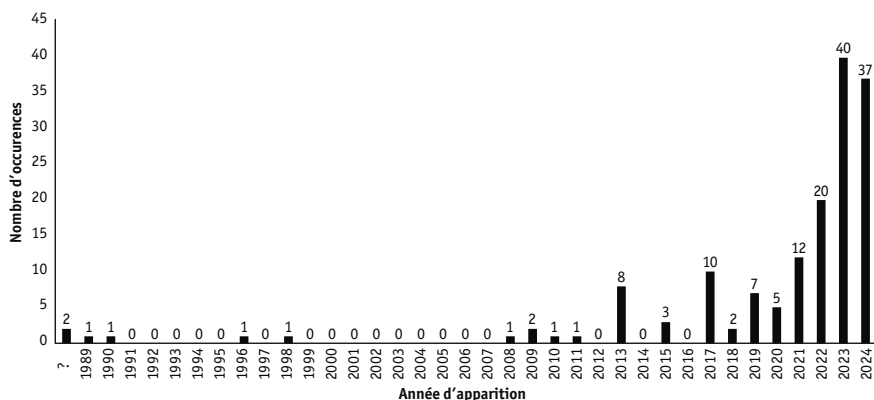


Figure 2 - Nombre de poids apparus en ligne par année.

L'exemple de la cité d'Assos (Troade) mérite qu'on s'y attarde, car elle confirme ce phénomène de pillage récent à flux tendu. En effet, jusqu'au début de l'année 2023, un seul poids était connu pour cette cité et celui-ci est conservé dans une collection privée allemande datant du ^{xx}e siècle. Or, depuis un certain temps, des fouilles archéologiques ont eu lieu sur le site de la cité antique²¹ et cela n'a pas dû passer inaperçu aux yeux des pilliers. En effet, dans le courant des années 2023-2024, trois nouveaux poids inconnus jusqu'alors, sont apparus sur le marché des antiquités et ont été vendus à quelques mois d'intervalle par la même maison de vente. Ils pourraient provenir d'une collection privée acquise, par hasard, par la maison de vente très peu de temps après les fouilles. Mais on ne peut exclure qu'ils aient débouchés sur le marché en ligne à la suite de pillages illégaux organisés par des pilliers ayant observé la venue d'archéologues et qui ont su saisir l'opportunité de trouver du matériel archéologique.

Le circuit des objets pillés

Le manque de connaissance et de qualification sur la question m'empêche de dépeindre avec précision la chaîne opératoire du pillage de ce matériel, mais il m'est toutefois possible, sur la base des éléments que j'ai observés, d'indiquer que ce matériel archéologique semble suivre généralement deux routes principales. La première est que les pilliers ou revendeurs traitent avec des collectionneurs privés nationaux qui collectent ces objets pour diverses raisons : tandis que certains ambitionnent de rassembler la plus grosse collection du pays, d'autres se présentent comme des sauveurs d'un patrimoine menacé par le recyclage métallique des villageois. Ces collectionneurs ne se contentent pas d'accumuler les objets, mais ils jouent parfois un rôle actif dans la circulation et la vente de ces objets qui débouchent ensuite dans certains cas dans des collections muséales.

21. ARSLAN 2024.

La seconde route suivie par ces objets est celle des plateformes de vente en ligne où ils sont vendus tantôt par des maisons réputées, tantôt par des sociétés créées de toutes pièces pour l'occasion et qui après une dizaine de ventes, disparaissent pour laisser fleurir d'autres maisons de vente sous d'autres noms vendant toujours le même type de matériel. Ces maisons temporaires se caractérisent par des sites vagues souvent en cours de construction, des adresses étranges en regard de l'activité exercée (logement résidentiel, banlieue isolée, etc.) et changées régulièrement. Dans certains cas, les gérants sont même en contact étroit avec les pilliers des pays dont proviennent les objets et n'hésitent pas à les contacter en direct pour demander des informations sur les objets vendus. De plus, ces maisons n'hésitent pas à solliciter, au moyen des réseaux sociaux, des numismates professionnels désireux d'obtenir le plus de données possibles, afin de tenter de se légitimer d'une certaine manière.

L'impact du trafic illégal sur les objets

L'acquisition illégale du matériel s'inscrit dans sa « chair », car les pilliers, agissant dans l'ombre et sur le qui-vive, dégagent les pioches une fois que le détecteur à métaux frémit et creusent le sol dans la précipitation causant ainsi des coups observables sur les poids en plomb dont la matière est très ductile²². Ce matériel arraché à la terre de façon abrupte porte toujours des données exploitables en lui, mais ces informations sont disponibles selon le bon vouloir des maisons de vente. En effet, si certaines maisons connues et réputées comme Leu ou CNG vendent des poids, elles le font après une étude au moins préservatrice des informations primaires de l'objet : la masse, les dimensions, une photographie. Mais aujourd'hui, on voit de plus en plus de petites maisons de vente éphémères ouvrir leurs portes virtuelles. Celles-ci n'ont pas la même rigueur que les grosses maisons de vente qui, elles, ont vocation à perdurer et à s'ériger une réputation. Ces petites maisons indiquent des informations lacunaires voire pas d'informations du tout dans certains cas. Ce faisant, le poids qui a déjà perdu son élément scientifique le plus précieux, à savoir son contexte archéologique, se voit dépouillé de tout renseignement et devient inexploitable.

Un poids de Cyzique²³, vendu fin avril 2022, permet d'illustrer parfaitement cette perte d'informations essentielles à l'étude des objets. Il s'agit d'une demi-mine, dont la masse, sans entrer dans les détails qui sont de peu d'importance pour le contenu de ce texte, peut osciller entre ca 217 g et ca 380 g²⁴. Or, la masse renseignée lors de la vente, élément essentiel d'un objet dont la fonction dépend entièrement de celle-ci, n'est pas précise, car renseignée comme étant « 200+g ». Face à cette situation, j'ai contacté la maison de vente pour obtenir la masse précise, et la réponse fut la suivante : « Dear, Its more than 200 g. The scale does not weigh more »²⁵. Ainsi, ce poids se retrouve inexploitable dans les analyses métrologiques basées entièrement sur la masse de ces objets, et ne sera utilisable que pour les analyses typologiques. Tous ces poids, car ce n'est pas un phénomène isolé, dont on n'aura peut-être plus jamais

22. Sur *Pondera Online*, les nos 14317 (Lysimachie) et 17335 (Cyzique) illustrent des exemples de coup de pioche ou d'outils sur les poids que l'on peut identifier comme tels par la différence de patine.

23. *Pondera Online*, n° 15590.

24. Pour plus d'informations, voir LEBLANC 2021a-b.

25. « Monsieur, c'est plus de 200 g. La balance ne permet pas de peser plus lourd », traduction libre.

de trace, resteront partiellement (in)connus, tant que manqueront les informations essentielles à leur bonne compréhension.

Le problème de la caution scientifique

Le projet *Pondera Online*²⁶, créé par Charles Doyen en 2016, vise à collecter et rassembler sur une même plateforme les informations de tous les poids connus ou découverts au fil du temps. Cette démarche permet de répondre au problème de la disparition des objets vendus en ligne. Tous les poids qui passent en maison de vente, mais également ceux qui sont conservés dans les collections muséales, sont enregistrés sur une même plateforme en *open access* afin de faciliter les recherches et de fournir l'accès à des données qui ne seront peut-être plus jamais visibles par la suite, car nombre de ces objets disparaissent dans les limbes des collections privées. Ce faisant, *Pondera Online* revêt un rôle de conservation. Cependant, il y a un revers à cette médaille : la sanction scientifique des objets vendus en ligne effleurée plus haut. En effet, le fait de consigner ces objets sur une base de données en ligne et libre d'accès met, certes, les informations à la disposition du monde scientifique, mais également au monde de la vente des antiquités. Dès lors, on observe depuis quelque temps déjà que nombreuses sont les maisons de vente qui font référence à *Pondera* dans leurs descriptions afin de renvoyer à des objets similaires à ceux vendus. En outre, cette sanction scientifique peut également se faire par la publication des poids dans le cadre de productions scientifiques. Et pour s'en rendre compte, il suffit de prendre un exemple concret. Imaginons qu'un chercheur fictif étudie les poids de Cyzique et en réalise un catalogue qu'il publie dans le cadre d'un article ou d'une monographie. Dans ce cas, la provenance du poids sera renseignée au moyen d'une note de bas de page ou d'une ligne dans le catalogue, mais il ne sera déjà probablement pas explicitement fait référence au risque de provenance illégale. Mais les chercheurs futurs qui s'intéresseront à ce matériel, si ce premier chercheur a bien effectué son travail, auront recours à ce catalogue et y feront référence. De cette manière, l'origine complexe du poids est toujours là, mais elle est cachée par le nom d'un auteur d'un catalogue et, si on ne fait pas la démarche de s'y intéresser, on perd conscience du fait que certains de ces objets publiés ont été pillés. Une solution serait de différencier ces objets au sein du catalogue, ce qui permettrait de ne pas :

«ostraciser ces objets, mais de ne pas perdre la cause qui est à l'origine de la connaissance que l'on en a aujourd'hui»²⁷.

Les collections privées participent également de ce phénomène d'effacement progressif de l'origine douteuse d'un poids. En effet, si un collectionneur achète sur une plateforme de vente en ligne un poids issu du trafic illégal et le garde dans sa collection un certain temps et décide de s'en séparer par la suite, alors le fait que ce poids ait été pillé sera oblitéré par le simple fait qu'il sera vendu comme provenant d'une ancienne collection. En effet, le marché « au fur et à mesure de ventes successives, risqu[e] de leur donner [à ces objets] un historique inventé »²⁸. Il suffit pour

26. <https://pondera.uclouvain.be/>. Pour plus d'informations sur *Pondera Online*, voir DELVIGNE, DOYEN 2023, p. 207-222.

27. DELESTRE 2021, p. 88.

28. DELESTRE 2021, p. 86.

s'en rendre compte de revenir à l'exemple d'un des poids pillés au Musée National de Beyrouth. En effet, si P.-L. GATIER n'avait pas identifié ce poids²⁹ comme pillé dans ce musée, il serait entré dans la boucle de l'enchaînement des collections privées et on aurait pu oublier son origine et il aurait très bien pu être uniquement connu comme un ancien poids des collections Fischer et Qedar.

Cette sanction scientifique crée une situation où ces informations sont utilisées pour, d'une certaine manière, si pas entretenir, au moins tolérer le marché des antiquités, toujours pourvoyeur de nouvelles données. Mais comment, en tant que scientifique, ne pas se sentir responsable de la sauvegarde d'une information essentielle pour les futures recherches sur les civilisations passées ? La réponse à apporter à cette question est complexe et sujette à débats, mais il convient de :

« réfléchir à nos responsabilités pour protéger le patrimoine culturel, ainsi qu'à notre devoir en tant que chercheurs pour préserver le savoir et le rendre accessible par l'étude à tous »³⁰.

Bibliographie

- ARSLAN 2024 : N. ARSLAN, *Assos – Behram Tarih / Arkeoloji / Diplomasi*, Istanbul, 2024.
- BORDREUIL, GUBEL 1990 : P. BORDREUIL, E. GUBEL, *Bulletin d'antiquités archéologiques du Levant inédites ou méconnues, Syria*, 67-2, 1990, p. 483-520.
- CALLATAÏ 1990 : Fr. DE CALLATAÏ, *Un problème de documentation en numismatique antique : les catalogues de vente, Histoire & Mesure*, V, 3-4, 1990, p. 259-269.
- DELESTRE 2021 : X. DELESTRE, *Pillages archéologiques. Les « orphelins » de l'histoire*, Aix-en-Provence, 2021.
- DELVIGNE, DOYEN 2023 : D. DELVIGNE, Ch. DOYEN, *Collecter et étudier les poids antiques et médiévaux : le projet Pondera Online, Administrations et pratiques comptables au Proche-Orient ancien*, Louvain-la-Neuve, 2023, p. 207-222.
- GATIER 2014 : P.-L. GATIER, *Poids et vie civique du Proche-Orient hellénistique et romain, Dialogue d'histoire ancienne*, 12, 2014, p. 125-162.
- GATIER 2022 : P.-L. GATIER, *Poids inscrits de la Syrie hellénistique et romaine IV, Syria*, 99, 2022, p. 299-309.
- IAA 2018 : INTERNATIONAL ASSOCIATION FOR ASSYRIOLOGY, *Préconisations pour une pratique éthique de nos disciplines : Histoire, philologie, archéologie et histoire de l'art du Proche-Orient ancien*, Innsbruck, 2018 (<https://iaassyriology.com/iaa-ethics>, consulté le 08/12/2023).
- LEBLANC 2021a : Th. LEBLANC, *Poids et mesures en Propontide hellénistique : le cas de Cyzique, BSFN*, 76-4, 2021, p. 137-143.
- LEBLANC 2021b : Th. LEBLANC, *Le système pondéral de Cyzique, RBN*, 167, 2021, p. 1-18.
- SEYRIG 1949 : H. SEYRIG, *Poids antiques de Syrie et de la Phénicie sous la domination grecque et romaine, Bulletin du Musée de Beyrouth 1946-1948*, 8, 1949, p. 37-79.
- SEYRIG 1950 : H. SEYRIG, *Démétrias de Phénicie, Syria*, 27, 1950, p. 50-56.
- SEYRIG 1968 : H. SEYRIG, *Monnaies hellénistiques XII : Questions aradiennes, RN*, 6, 1964, p. 7-67.

29. Je parle ici du poids d'Antioche correspondant au n° 3583 sur *Pondera Online*, dont il a déjà été fait mention.

30. IAA 2018, p. 2.

